**DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**Communauté de L’OUEST RHODANIEN**

**Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY**

**PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du mardi 8 Novembre 2022**

La séance est ouverte à 20h00.

Présents :

Guy JOYET (Président),

M. Pascal GIRAUD, Mme Régine CHARLES, M. Jean-Michel

COQUARD, Mme Ghislaine FERRIERE, Mme Rachel GIRARD, M. Michel PERRIN, Mme Annie COLLOMB, M Cédric GIRAUD, M CHEVALIER Colin, M. Bruno BISSUEL, Mme Véronique MALLEVAL, M. Samuel JOYET, M Bertrand NOVE-JOSSERAND, Mme Monique CHABOT-LACHAL, M. Daniel MICHALLET, M. Jéremmy SAILLANT, Mme Edith MICHALLET.

Absents excusés :

* Mme Flora HALEGUA a donné procuration à Mme Rachel GIRARD,

Quorum (=9.5, majorité à 10) : atteint (18 présents)

1. Secrétaire de séance : Jéremmy SAILLANT

La séance est enregistrée par le Secrétariat et par Madame Monique CHABOT-LACHAL.

1. Lecture du procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2022 par Ghislaine FERRIERE: approbation à l’unanimité avec quelques remarques qui seront intégrées et soumis à la signature du maire et du secrétaire de séance.

**Délibérations prises pour** :

1. Approuver le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable. Rapport consultable en mairie.

**Accord à l’unanimité, soit 19 voix pour, dont 1 par procuration.**

1. Approuver le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service assainissement.

Rapport consultable en mairie.

**Accord à l’unanimité, soit 19 voix pour, dont 1 par procuration.**

1. Approuver le rapport annuel 2021 sur le service gestion des déchets.

Rapport consultable en mairie.

**Accord à l’unanimité, soit 19 voix pour, dont 1 par procuration.**

1. Approuver le rapport d’activité 2021 Communauté d’agglomération de l’ouest Rhodanien.

Rapport consultable en mairie.

**Accord à l’unanimité, soit 19 voix pour, dont 1 par procuration.**

1. Autoriser le Maire à signer une convention de partage avec la commune de ANCY pour une rototrancheuse afin de formaliser ce prêt de matériel : la participation d’acquisition de ANCY est fixée à 2 000€ versés une seule fois à la commune de St Romain. L’entretien du matériel sera à charge égale 50% pour chaque commune.

**Accord à l’unanimité, soit 19 voix pour, dont 1 par procuration.**

1. Autoriser la modification des tarifs du repas de cantine et de la garderie à partir du 1er Janvier 2023, augmentation nécessaire suite à l’augmentation générale des denrées alimentaires et des fluides.

Le prix d’un repas passera de 4.45€ à 4.60€

Et le prix de la garderie passera de 1.50€ (matin et soir) à 1.55€ (matin et soir)

Une nouvelle augmentation pourra être proposée ultérieurement selon l’évolution des coûts généraux.

**Accord à l’unanimité, soit 19 voix pour, dont 1 par procuration.**

1. Autorisation environnementale pour le projet de modernisation et d’extension de l’abattoir multi-espèces intégrant les activités de l’atelier de découpe adjacent (projet COR) :

Le Maire rappelle que par arrêté préfectoral du 10 octobre 2022, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur la demande d’autorisation environnementale présentée par la COR pour son projet de modernisation et d’extension de l’abattoir multi-espèces intégrant les activités de l’atelier de découpe adjacent situé sur la commune de St Romain de Popey. Cette consultation a lieu du 2 novembre 2022 - 9h au 2 décembre 2022 - 17h inclus sur le site <https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Participation-du-public-par-voie-electronique>

Dépôt des observations et propositions du public sur [ddpp-environnement-enquetes@rhone.gouv.fr](mailto:ddpp-environnement-enquetes@rhone.gouv.fr) en mentionnant en objet « PPVE-SAINT-ROMAIN-DE-POPEY-COR ».

Ce lien sera inscrit sur le site internet et sur la page facebook de la mairie.

Le Conseil Municipal devra délibérer afin d’émettre un avis sur cette autorisation environnementale lors du prochain conseil municipal de décembre.

1. Compte-rendu des commissions :

Guy JOYET précise :

MAISON DE SANTE : les travaux sont en cours.

OPAC : les travaux de terrassement et d’enrochement débuteront le 2 décembre 2022.

MAISON CHEVALIER : les travaux de rénovation suite à l’incendie sont en cours. Le logement devrait être disponible à la location mi-janvier 2023.

Pascal GIRAUD précise :

EGLISE : les alarmes manquantes à la sacristie et à la sortie ont été ajoutées, les blocs de secours ont été changés conformément aux exigences de la commission de sécurité.

CANTINE : la convention avec la diététicienne a été renouvelée afin de préparer les menus de la cantine 1 fois par trimestre avec la cuisinière.

ECOLES : la COR, compétente en informatique, fournira du matériel informatique supplémentaire : deux ordinateurs pour le Groupe Scolaire et un pour l’Ecole Notre Dame des Roches.

URBANISME : la réunion de reprise du PLU a été annulée par le bureau d’études. Une date sera proposée ultérieurement.

PERSONNEL : une liste de formations a été proposée aux personnels cantine/garderie.

SYNDICAT DES EAUX (SIERT): suite à un appel d’offre, la société VEOLIA a été retenue pour la distribution de l’eau à compter du 1 Janvier 2023. Les habitants des communes concernées dont Saint Romain de Popey recevront prochainement une information du nouveau distributeur. Tarare a rejoint le syndicat des eaux qui devient à la fois producteur et distributeur d’eau.

COMMISSION ASSOCIATIONS :

Régine CHARLES fait le bilan des assemblées générales suivantes :

* Le 7/10 : Football Club qui compte 139 licenciés. Remerciement à la mairie et aux agents pour l’entretien du stade.
* Le 21/10 : Club des Jeunes avec un nouveau bureau - Président Thomas CHEVRET

Elle annonce les manifestations à venir :

11/11 : commémoration du 11 novembre à 11h

19/11 : animation sous la halle du Popey et soirée beaujolaise par les classes en 3

3/12 : loto du Football Club

7/12 : concours de belote Club de l’Age d’Or

2/12 : téléthon (au lieu du 9/12 annoncé)

25/11 : assemblée générale de l’ACTP

PREPARATION DES CLASSES : une réunion a été organisée en mairie avec la gendarmerie et les responsables des classes 3 et 4 pour revoir le règlement des classes : paille interdite sur la voie publique et organisation différente du bal des classes en soirée privée et présence de vigiles dans périmètre définis autour de la salle.

COMMISSION COMMUNICATION :

Ghislaine FERRIERE précise que le bulletin municipal est en cours de préparation. La commission sera sollicitée pour la relecture de la maquette. De nombreux encarts publicitaires ont été réceptionnés.

COMMISSION BATIMENT :

Cédric GIRAUD précise qu’il a rencontré la COR en vue de réaliser un bilan énergétique de la salle polyvalente et de l’école.

La façade de la Chapelle de Clévy a été éteinte.

Les horloges d’éclairage du bâtiment école ont été reprogrammées.

L’achat de 2 sèche-mains type soufflant est retenu pour la salle polyvalente.

Un projet est en cours pour installer une cuve de récupération d’eau au local voirie.

CRECHE : les travaux commenceront le 19 décembre 2022.

COMMISSION VOIRIE :

SYDER : des devis ont été demandés pour la pose de 2 horloges « Route de Pontcharra » et « aux Arnas » afin de programmer l’éclairage public de ces secteurs.

VOIRIE : Une réunion a été organisée avec les riverains du « quartier la Savoie » pour interdire l’accès par aux camions. Pose de panneaux lumineux prévue par la commune et la COR.

MARCHE : Jean-Michel COQUARD précise qu’un marché de Noël sera organisé à la salle polyvalente le 13 décembre avec la participation des 2 écoles.

SACS A PAIN : des sacs à pain imprimés seront remis par le conseil municipal aux 2 boulangeries de la commune en fin d’année.

COMMISSION FINANCES :

AMENDES DE POLICE : Michel PERRIN précise qu’une subvention de 7809€ a été octroyée par le Département dans le cadre des amendes de polices.

MAISON DE SANTE : un dossier de demande d’aide sera déposé à la MSA.

CANTINE : une subvention a été attribuée à la commune par le Département pour l’extension et l’aménagement de la cantine.

Michel PERRIN présente un bilan détaillé des consommations d’énergies des bâtiments communaux de 2013 à 2021. Afin de pallier aux augmentations des tarifs de l’énergie annoncées, il y a lieu de mettre en place des aménagements pour réduire les consommations. Plusieurs mesures ont été anticipées ou seront mises en place prochainement : réduction de la durée de l’éclairage public, période limitée pour les illuminations de Noël du 8/12 au 2/01, extinction des lumières sur la façade de plusieurs bâtiments publics, changement des ampoules en led et mise en place de détecteurs de présence, réduction de la température dans les bâtiments. Une campagne de sensibilisation avec la commission associations sera prochainement menée auprès des utilisateurs des salles communales pour adopter les nouveaux comportements.

1. Présentation des permis de construire et des déclarations préalables
2. Questions diverses

Véronique MALLEVAL demande si l’installation de panneaux photovoltaïque est en projet sur les bâtiments communaux. Une étude a été réalisée il y a 3 ans, pas de projet envisagé pour le moment, à revoir compte-tenu des hausses de l’énergie annoncée.

Monique CHABOT-LACHAL évoque qu’une assistante maternelle n’avait pas donné son accord pour que ses coordonnées soient diffusées sur facebook.

Guy JOYET précise que cette liste est fournie par le Département du Rhône et qu’aucune mention ne stipule l’interdiction de diffusion.

Daniel MICHALLET fait le compte-rendu d’une réunion à laquelle il a participé qui s’est tenue à la COR en Juillet concernant la Ferme de Varenne. Il réitère sa demande qu’une commission agricole soit créée au niveau local pour la sauvegarde des fermes et anticiper les successions agricoles.

Guy JOYET précise que l’agriculture est devenue une compétence intercommunale sur notre territoire.

La COR soutient très fortement la profession agricole. La ferme de Varenne a été achetée par la COR qui a missionnée la SAFER pour retrouver un repreneur dans les 3 ans.

La Commission agricole locale sera concertée en temps opportun sur les prises d’orientations.

Le Maire indique qu’il siège à la SAFER en tant que représentant et délégué de la Communauté d’Agglomération de l’Ouest Rhodanien à cette instance, et qu’il suit ce dossier de près, par sa présence fidèle et son implication dans cette organisation.

**Date du prochain Conseil Municipal : mardi 6 décembre 2022 à 20h**

La séance est levée à 21h50.

**-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

***Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2022***

Signatures :

Le Maire Le secrétaire de séance

Guy JOYET Jéremmy SAILLANT